

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Exercice 2007 - Budget Principal et Budgets Annexes- Décision Modificative n°
11 - Adoption**

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 11, qui tous budgets et toutes sections confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	5.448.140,03	-901.600,72	3.571.597,25	281.802,83	1.876.542,78	-1.183.403,55
Section de fonctionnement	3.884.929,39	3.884.929,39	3.435.638,70	375.692,37	449.290,69	3.509.237,02
TOTAUX	9.333.069,42	2.983.328,67	7.007.235,95	657.495,20	2.325.833,47	2.325.833,47
EXCEDENT	-6.349.740,75		-6.349.740,75			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	2.983.328,67	2.983.328,67	657.495,20	657.495,20	2.325.833,47	2.325.833,47

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision modificative se présente en déficit net apparent de **6.349.740,75 €** tant en mouvements budgétaires qu'en mouvements réels, les mouvements d'ordre s'équilibrant en recettes et dépenses à hauteur de **2.117.733,47 €**.

Ce déficit apparent provient de la section d'investissement du budget annexe Transport ou en mouvements budgétaires, les dépenses s'élèvent à 1.314.137,32 € et les recettes à - 5.035.603,43 €, soit un déficit de **6.349.740,75 €**

Cependant, ce déficit n'est effectivement qu'apparent car au budget supplémentaire 2007, reprenant les résultats de l'exercice précédent, les reports ainsi que des propositions nouvelles, cette même section se présentait en excédent de 15.516.474,60 €.

Cet excédent était composé :

- d'un résultat en attente d'utilisation d'un montant de 10.724.690 € provenant pour l'essentiel d'un crédit de dépense de 10.500.000 € concernant la 1^{ère} phase du Tramway, annulé, à la demande de la Mission Tramway, dans le cadre du compte administratif 2006 mais dont le financement a toutefois été conservé par prudence au cas où il serait nécessaire d'en utiliser tout ou partie en 2007, voire en 2008, pour assurer les derniers paiements de la 1^{ère} phase.
- d'un solde de provision pour risques et charges d'un montant de 4.791.784,60 €.

Préalablement à l'établissement de la présente DM, la Mission Tramway interrogée, a indiqué qu'il ne lui paraissait utile de conserver qu'une réserve de 4.500.000 € sur la somme de 10.724.690 € et que le solde, soit 6.224.690 €, pouvait être utilisée à d'autres fins au sein de la présente décision modificative.

Par ailleurs, à la suite d'un contrôle, il est apparu que sur le montant de provisions constituées, soit 4.791.784,60 €, une provision ancienne pour tickets non oblitérés de 125.050,75 € n'avait plus lieu d'être et devait donc faire l'objet d'une reprise.

A l'issue de l'utilisation de ces deux sommes (6.224.690 € et 125.050,75 €) pour un total de 6.349.740,75 €, le résultat excédentaire subsistant à la section d'investissement du budget annexe Transports se trouve ramené de 15.516.474,60 € à 9.166.733,85 €, ce dernier montant étant composé de la réserve en attente d'utilisation de 4.500.000 € et du solde des provisions ramené à 4.666.733,85 €.

Les mouvements, ci-dessus décrits, peuvent être résumés sous forme de tableau comme suit :

Rappel situations après BS	Résultat en attente d'utilisation	Provisions	Total
	10.724.690,00 €	4.791.784,60 €	15.516.474,60 €
Mouvements DM 11	- 6.224.690,00 €	- 125.050,75 €	- 6.349.740,75 €
Situation après DM 11	4.500.000,00 €	4.666.733,85 €	9.166.733,85 €

La somme de 6.349.740,75 € est utilisée dans la présente décision modificative pour :

- financer la reprise de la provision de 125.050,75 €, cette reprise constituant une dépense,
- financer pour 256.140,00 € la contribution de la Communauté à la réalisation d'éclairage public du ressort de communes dans le cadre de la 2^{ème} phase du Tramway,
- financer une indemnité à verser à un riverain du Tramway pour cessation d'activité commerciale (320.730 €) (dél. n°2007/0445 du 22 juin 2007),
- financer une réduction de l'ordre de 85.000 € d'un solde de subvention attendue pour la réalisation de la 1^{ère} phase,

- effacer, à hauteur de 2.462.021,99 €, le solde des besoins d'emprunt apparaissant pour la 1^{ère} phase dans le budget communautaire, la Communauté ayant ainsi réussi à financer sans emprunt la totalité de la 1^{ère} phase du Tramway,
- réduire à concurrence de 3.100.798,01 € les besoins d'emprunt apparaissant en 2007 dans le budget communautaire pour la deuxième phase.

Ceci exposé en préambule dans les différentes propositions constitutives de la présente DM, peuvent, notamment être relevés par budget et section, les mouvements suivants :

➤ **Au budget principal**

→ en section d'investissement

- une reventilation d'une partie (850.000 €) des crédits affectés au Plan Climat pour adapter les imputations budgétaires en conséquence, en fonction des diverses actions directes ou indirectes projetées,
- l'ouverture de crédits notamment pour la réalisation d'opérations pour le compte de tiers (éclairage public à Bassens) ou pour le versement de fonds de concours directement aux communes dans la mesure où celles-ci ont décidé de réaliser elles-mêmes la pose d'éclairage public (Ambès, Villenave d'Ornon),
- un nouveau relèvement de 1.800.000 € des crédits d'acquisition pour notamment financer des dépenses de démolition d'immeubles,
- un prélèvement sur le crédit des dépenses imprévues à hauteur de 330.358,46 €.

➤ **Au budget annexe Assainissement**

Un abondement de 420.780,73 € des crédits de mise en conformité des stations d'épuration.

➤ **Au budget annexe Transports**

- outre les éléments déjà développés en préambule, diverses adaptations de crédits effectuées au sein des crédits de paiements votés au titre de l'année 2007, ceux-ci devant normalement s'avérer suffisants pour terminer l'exercice,
- la réalisation, comme indiquée précédemment, de dépenses d'éclairage public pour le compte de tiers dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} phase du Tramway.
Enfin, la présente décision est mise à profit pour réduire à hauteur de 7.338.255,67 € les prévisions d'emprunt dont 7.269.298,29 € au budget annexe Transports. A ce montant, doit toutefois être déduite la prévision d'emprunt de 1.158.100,00 € inscrite au budget annexe ZAC Haut madère à Villenave d'Ornon, ce qui donne, en consolidé, une réduction nette des prévisions d'emprunt de 6.180.155,67 €.

→ en section de fonctionnement

➤ **Au budget principal**

- un relèvement net de 327.285 € du crédit des dépenses imprévues à partir de remboursements effectués par des budgets annexes (frais de personnel).

➤ **Budget annexe Déchets Ménagers**

- le relèvement de 750.000 € du crédit des dépenses de personnel 2007.

➤ **Au budget annexe Transports**

- un ajustement (+ 349.070,00 €) également de l'estimation des charges de personnel à facturer par le budget principal à ce service en fin d'exercice.

- le transfert de la section d'investissement à la section de fonctionnement d'une dépense globale de 1.740.890,32 € prise en charge par la CUB au titre de travaux de protections cathodiques de réseaux de gaz, d'électricité, télécommunications dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} phase du Tramway, Ces travaux n'entrant pas dans le patrimoine communautaire doivent, en effet, être imputés en section de fonctionnement.

➤ **Au budget annexe ZAC**

- l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1.158.100,00 € pour réaliser des travaux d'aménagements paysagers sur la ZAC du Haut-Madère à Villenave d'Ornon.

Telles sont les caractéristiques essentielles de la présente décision modificative n° 11 qu'il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir en application de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, et de la délibération n°2007/1006 du 9 novembre 2007, d'autre part,

- **Adopter** par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, décision modificative qui tous budgets et toutes sections confondus, s'élève en mouvements budgétaires à **2.983.328,67 €** en recettes et à **9.333.069,42 €** en dépenses.

- **Autoriser**, dans le cadre de cette décision modificative, la reprise, au budget annexe Transports, d'une provision pour tickets non oblitérés de 125.050,75 € qui ne se justifie plus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 OCTOBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 OCTOBRE 2007</p>

M. HENRI HOUDEBERT

